

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 003-210301354-20230310-20230310_016-DE



Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Pouvoir : Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

Délibération n°20230310_016

Objet : Vote des taxes

M. le Maire propose de reconduire les taux de l'année précédente :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,60 % + 22,87 % = 35,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,96 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,52 %

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux de l'année 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Maurice Deschamps

